



I.S.S.N. 0755-2483



Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

SOCIÉTÉ RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

sommaire

Jean-Pierre Girault
Le château du Roc (commune du Roc)1

Patrice Foissac
Les « chemins de Compostelle » en Quercy :
mythe ou réalité ?23

Max Aussel
Missions et tribulations du sieur Delaboulaye,
lieutenant de gendarmerie en 1815.....41

Jacques Carral
L'affaire Champollion (Figeac, 1816-1817).....53

Michel Auvray
Insoumis, déserteurs, réfractaires en Quercy
(1688-2001)71

Étienne Baux
Note de lecture : *De Georges à Annette*.
Correspondance de guerre89

Procès-verbaux des séances.....93



L'ouvrage *Cahors au siècle d'or quercinois*,
de notre président Patrice Foissac,
vient d'obtenir la 2^e médaille du Concours des Antiquités de la France
organisé par l'Académie des arts, inscriptions et belles-lettres –
Institut de France.
La remise du prix aura lieu le 24 novembre 2017.

SORTIE DE PRINTEMPS

Dimanche 21 mai 2017

Région de Beynac en Sarladais

Départ de Cahors à 8 h, espace Bessières :
covoiturage, répartition des participants.

Rendez-vous pour tous les participants à 9 h 15
sur le parking de Beynac, en bordure de la Dordogne.

Visite du village de Beynac et de son église avec Anne BECHEAU

Déjeuner au restaurant *La Petite Tonnelle* à 12 h 30.

L'après-midi, à partir de 14 h, **visite du château privé de Panassou
et de la chapelle de Redon l'Espic, près de Saint-Cyprien.**

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 17 mai
par courrier adressé à M^{me} Pendino, 368, rue du Docteur-Ségala
46000 Cahors
(joindre un chèque de 27 € à l'ordre de la SEL)

Veillez nous signaler avec votre règlement

- si vous souhaitez bénéficier du covoiturage à partir de Cahors,
- si vous pouvez accueillir un ou plusieurs passagers,
- si vous vous rendez directement sur place.

Contact sorties :
06 86 50 69 28 (Anne-Marie Pendino)
06 72 19 02 29 (Danièle Mariotto)
etudesdulot@sfr.fr

Pour toute information de dernière minute,
veuillez consulter notre site Internet :
www.societedesetudesdulot.org

Photo de couverture :
Statue de saint Jacques, Saint-Céré. Cliché Nelly Blaya (2007).
© Conseil général du Lot, 2012.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil départemental

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2017)

● Sociétaires :

- Cotisation simple : 7 € + abonnement : 27 €. Total : **34 €**
- Cotisation familiale : 8 € + abonnement : 27 €. Total : **35 €**
- Cotisation de soutien : 10 € + abonnement : 27 €. Total : **37 €**
- Demi-tarif pour étudiants et chômeurs (sur justificatif)

● Non-sociétaires : Abonnement au bulletin :

- France : **35 €** - Étranger : **39 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.
Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des études du Lot et libellés à son ordre
(L.B.P. 741-12 Y Toulouse). Règlement par virement ou par Paypal à voir sur l'encart et le site internet.
Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

*La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs
des articles insérés dans le bulletin.*

CESSION DE BULLETINS : (certains numéros sont épuisés)

- Prix de chaque fascicule 8 € (5 € franco pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

- *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Actes du LIX^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées (Cahors 2009), Toulouse, Méridiennes, 2013, 390 p. 25 € (Franco : 27 € chèque distinct de la cotisation)
- *Donjons, locomotives et sabotiers*. Le fonds photographique de la Société des études du Lot ; par le Master patrimoine 2006-2007, Univ. Toulouse-Le Mirail, 109 p. ill. 15 € + port 2 €.
- *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne*, Congrès de Souillac-Martel (1987) : Franco 15 €

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

38, rue de la Chantrerie – 46000 Cahors

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur : M. Jean CLOTTES, M. Michel LORBLANCHET

Bureau de la Société :

Président : M. Patrice FOISSAC ; *Vice-présidents :* M^{me} Valérie ROUSSET, M. Étienne BAUX,
Secrétaire général : M. Philippe DELADERRIÈRE. *Secrétaire général adjoint :* M. Bruno SABATIER
Trésorier : M. Alain GÉRARD. *Trésorier adjoint :* M. Michel SERIN
Bibliothécaire : Mme Guylène SERIN

Conseil d'administration (en plus des membres du Bureau) :

M. Étienne d'ALENÇON, *délégué auprès de la Fédération* ; M. Michel AUVRAY ; M^{lle} Simone DENJEAN ;
M^{me} Geneviève DREYFUS-ARMAND ; M. Marc LECURU ;
M^{mes} Danièle MARIOTTO et Anne-Marie PENDINO, *déléguées aux journées et excursions* ;
M. Didier RIGAL ; M. Frédéric RIVIÈRE ; M. Jean ROYÈRE.

Permanence : chaque mardi après-midi de 14 h à 17 h.

Séances mensuelles : le premier jeudi de chaque mois (18 h 15) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Correspondance : toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site Internet : <http://www.societedesetudesdulot.org/>

Adresse courriel : sel-courrier@orange.fr (président, édition du BSEL)
etudesdulot@sfr.fr (secrétariat, bibliothèque, trésorerie).



Le signalement, gravure (DR). Les insoumis continuant à vivre dans leur village, ils sont, malgré la complicité de la population, à la merci des recherches des gendarmes.

INSOUMIS, DÉSERTEURS, RÉFRACTAIRES EN QUERCY (1688-2001)

L'impôt du sang, l'impôt du temps, ils ne voulaient pas les payer. De nombreux Lotois ont longtemps refusé de participer aux combats guerriers, de se soumettre aux obligations militaires. Ils étaient insoumis ou déserteurs, réfractaires.

De la milice provinciale de Louvois (1688) à la « suspension » de la conscription (2001), sur la longue durée donc, première approche sur l'histoire de ces refus d'obéissance fortement inscrits dans le terroir et les solidarités villageoises.

Honnêtement, autant préciser, dès l'abord, d'où je parle : l'historien fut autrefois acteur. Engagé, pour le moins. Ce qui n'enlève rien au nécessaire, à l'indispensable souci de rigueur. J'ai personnellement été objecteur de conscience, puis insoumis au service civil, acteur de l'insoumission publique même. C'était en 1972. Depuis lors, après nombre de recherches historiques et moult publications sur la question – articles, contributions à des ouvrages collectifs –, j'ai eu le plaisir de signer deux ouvrages sur les réfractaires et le service militaire¹.

Si j'ai entrepris d'étudier les spécificités du refus d'être soldat en Quercy – bien des sources primaires méritent encore d'être consultées – c'est d'abord pour comprendre l'histoire de mon nouveau lieu de vie. C'est ensuite, et surtout, grâce à la découverte du formidable travail de recension effectué par Roger Austry sur les réfractaires dans notre département : *Déserteurs, insoumis, réfractaires en Quercy*. Plus généalogiste qu'historienne, son étude, éditée trop confidentiellement par l'Association de recherches sur l'histoire des familles, est à proprement parler impressionnante². Ce retraité de la SNCF a, en effet, dépouillé avec une patience infinie des archives locales et notamment des dossiers militaires – les registres matricules – conservés aux Archives départementales du Lot³ pour recenser les refus et actes de désobéissance des conscrits

1 - *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France* (Paris, Stock, 1983), qui retraçait ces refus et engagements sur la longue durée, de l'Antiquité au second statut français des objecteurs de conscience ; et *L'Âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire* (La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1998), qui s'efforçait de donner à comprendre la longue survie de la conscription en France, alors que sa suspension venait d'être annoncée.

2 - Roger Austry, *Déserteurs, insoumis, réfractaires en Quercy*, Association de recherches sur l'histoire des familles (ARHFa), hors-série n° 207, Cahors, avril 2010.

3 - Dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre, une campagne nationale de numérisation des registres matricules a été coordonnée. Les registres des classes 1887 à 1921 sont désormais consultables en ligne sur le site des Archives départementales du Lot : <http://archives.lot.fr/f/RegistreMatricule/tableau/?fnbres=25>.

et soldats de notre département. Je suis reconnaissant à Philippe Deladerrière de m'avoir sollicité pour lire attentivement ce document avec un double regard : celui de l'historien spécialiste de la question sur le fond ; celui du correcteur-réviseur professionnel que je fus, pour la forme. Ce que j'ai fait avec grand plaisir, voici déjà quelques années, avant que de publier, enthousiaste, une conséquente note de lecture dans notre *Bulletin de la Société des études du Lot (BSEL)*⁴. Je ne saurais donc trop remercier Roger Austry de son précieux travail.

Pour l'heure, mon propos portera sur les différents refus d'accomplir le service militaire, de participer à la guerre ou à sa préparation, mais aussi de satisfaire aux obligations imposées en lieu et place du service militaire. Avec une périodisation qui va du règne de Louis XIV au départ du dernier conscrit d'une caserne française (2001)⁵.

Ma communication s'articule donc en plusieurs temps : d'abord, examiner les origines des refus de l'obligation militaire en me penchant particulièrement sur les Cahiers de doléances de 1789 ; ensuite, étudier les refus de répondre aux réquisitions pendant l'époque révolutionnaire, suivis des refus de la conscription à proprement parler, dès son instauration (1798), puis sous le Premier Empire ; enfin, plus brièvement, évoquer les deux guerres mondiales du xx^e siècle, 1914-1918 bien-sûr, puis 1943, avec le refus massif du STO, le Service du travail obligatoire imposé sur la base des classes d'âge du service militaire. M'en tenant au Quercy puis au Lot, je me dois de prendre en compte la spécificité ô combien rurale du département. Et suis donc pratiquement amené à faire le deuil de refus plus expressément politiques, celui d'insoumis radicalement antimilitaristes, surtout à la fin du xix^e siècle et dans les années 1970, comme celui des objecteurs de conscience entrés en insoumission, expression de luttes avant tout urbaines, peu présentes en milieu rural, à quelques exceptions près.

Juste quelques éléments de définition, pour éviter des confusions fréquentes : le déserteur, c'est celui qui, régulièrement incorporé, quitte illégalement son unité militaire ; l'insoumis refuse, lui, d'être incorporé, ou même recensé ; l'objecteur agit de même, pour des raisons de conscience (philosophiques, religieuses, politiques, bref d'éthique). Mais, à la différence de la plupart des insoumis, il accepte de s'exposer aux poursuites. Peut-être l'un refuse-t-il de tuer, ou d'apprendre à tuer, quand l'autre rechigne à risquer d'être tué pour une cause qui lui est étrangère. Quoique... Bref, objecteurs, insoumis, déserteurs sont des réfractaires. De conscience ou non, c'est le terme générique qui a ma préférence. Réfractaire comme des curés, pendant la Révolution, refusaient de prêter serment au nouveau régime, réfractaires comme les pierres du même nom...

Déserteurs de l'armée, réfractaires à la milice royale

Dans le cadre de cette communication, loin de moi l'idée de remonter aux obligations militaires de la Grèce et la Rome antiques, au refus des corvées et impositions fiscales, comme aux révoltes qu'elles suscitèrent. Il me faut toutefois rappeler que, sous l'Ancien Régime, l'armée royale n'était constituée que de volontaires. Parfois victimes des promesses fallacieuses des sergents recruteurs, souvent poussés par la misère, mais

4 - Michel Auvray, « Note de lecture : *Déserteurs, insoumis, réfractaires en Quercy* », *BSEL*, tome CXXXII, 1^{er} fascicule, janvier-mars 2011, pp. 71-73.

5 - Michel Auvray, « Les mythes qui ont fait survivre le service », in Marc Bessin (dir.), *Autopsie du service militaire, 1965-2001*, Paris, Autrement, « Mémoires », 2002, pp. 16-27.

officiellement volontaires. Il n'y avait pas d'insoumis donc. Mais des déserteurs. Parfois nombreux. En cause : le mal du pays, la rude discipline, les mauvais traitements, les horreurs de la guerre...

Les déserteurs, selon les époques, et surtout en temps de guerre, étaient passibles de la peine de mort. Relativement peu appliquée, quoique... On tirait au sort parmi les déserteurs en groupe. On préférait marquer au fer rouge, condamner à des travaux forcés. Jusqu'à ce que Louis XIV, qui manquait de rameurs pour ses navires, décide de les envoyer aux galères. En trente ans, de 1685 à 1715, on n'enregistra pas moins de 16 697 condamnations aux galères pour désertion⁶. La marine à voile favorisant le déclin de la marine à rames, c'est au bagne, dans les ports de guerre, que l'on expédia alors les déserteurs pour y accomplir à peu de frais certains travaux publics.

Un cas intéressant, relevé par Roger Austry : il concerne Baptiste Pazeize, né à La-roque-Toirac, et qui, âgé de 20 ans, est condamné à Rochefort, le 22 février 1779, à la chaîne des forçats pendant huit ans pour désertion. Il aspirait sans doute fort à recouvrer la liberté car, cinq mois plus tard, il s'évada de la machine à draguer où il était employé à enlever la vase des chenaux d'accès aux bassins de l'arsenal. Cette évasion « lui coûta un supplément de peine égal au double du temps porté pour la première condamnation ».

La conscription plonge ses racines sous l'Ancien Régime avec l'apparition de la milice provinciale créée par Louvois sous Louis XIV, en 1688. Auxiliaire de l'armée royale, son rôle est de garder les places fortes et maritimes pendant que celle-ci combat. Elle est plusieurs fois supprimée, puis rétablie, un siècle durant. Car elle est levée en temps de guerre parmi les hommes non mariés ou veufs sans enfant de 20 à 40 ans, tirés au sort dans chaque paroisse, armés et équipés à ses frais.

Le service de la milice est léger en temps de paix : une période d'exercice de 15 jours, dans une garnison proche du domicile, pendant six ans toutefois. En temps de guerre, les miliciens sont appelés pour la durée des hostilités, mais les incorporations ont souvent lieu sur place, hormis le service des gens de mer. Reste que la crainte du « billet noir » est réelle et grande son impopularité. L'absentéisme lors du tirage au sort est fréquent. Les absents non excusés doivent pourtant servir dix ans de plus. Micheline Thouvenin-Crouzat a pu ainsi relever, dans une étude parue dans le *BSEL* portant sur quatorze communautés rurales du Causse de Limogne, de 1777 à 1788, dernière année de levée de la milice royale, une grande diversité mais aussi une persistance certaine de ces absences au tirage au sort : si Vaylats, Laramière et Beauregard en totalisaient chacune de 2 à 5 sur douze ans, « Concots en eut 20, Limogne 32, Promilhanes 29⁷. » Plus impressionnant même : « En 1780 à Saillac sur 33 inscrits, 30 étaient absents⁸ », donc réfractaires.

6 - Voir André Zysberg, *Les Galériens. Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France (1680-1748)*, Paris, Seuil, 1987.

7 - Micheline Thouvenin-Crouzat, « La milice royale en Quercy entre 1777 et 1788 (étude portant sur 14 communautés rurales du Causse de Limogne », *BSEL*, avril-juin 1991, pp. 125-140, citation p. 128.

8 - Micheline Thouvenin-Crouzat, « Une source d'appoint pour les recherches généalogiques : les rôles de la milice royale. Exemple de la généralité de Montauban au XVIII^e siècle », *Moi, Géné... ?!*, bulletin de l'ARHFa, 1998, pp. 15-32, citation p. 17.

Des Cahiers de doléances contre l'obligation

L'examen des Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors rédigés, au printemps 1789, pour la réunion des états généraux, est instructif⁹. Ainsi, selon l'édition publiée en 1908 par Victor Fourastié, archiviste du département, des paroisses riveraines du Lot protestent contre les levées d'hommes destinés à la marine qui ont, dit le cahier de Pradines, « coûté tant de larmes, de peines, de frais ». « Les classes de marine que les habitants de la Rivière, c'est-à-dire de la vallée du Lot, devaient à la Royale », étaient à ce point redoutées que, écrit Étienne Baux dans sa communication au 59^e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées tenu à Cahors en juin 2009, « certaines années un tiers à peine des inscrits arrivait à Rochefort¹⁰. »

Arrêtons-nous un instant sur quatre cahiers, ceux de Larnagol, de Lalbenque, de Lentillac-du-Causse et de Souломès, pour prendre la mesure des arguments invoqués contre la milice.

Pour Larnagol, celle-ci « cause beaucoup de troubles dans les familles, chacun craignant pour les siens, beaucoup de dépenses [...] et une grande perte de temps dont les cultures et les arts et métiers souffrent considérablement ».

Pour Lalbenque, « le tirement au sort de la milice est très gênant pour l'agriculture, qu'elle expose à beaucoup de frais, désolé plusieurs familles, dépeuple les campagnes et fait de nos cultivateurs des artisans vagabonds, des laquais inutiles ».

Pour Lentillac-du-Causse, « il n'est rien qui gêne autant la liberté [...]. Un garçon est-il fait milicien, il ne peut plus quitter son pays ni se marier qu'il n'ait obtenu congé. C'est un assujettissement d'autant plus à charge du tiers état qu'il y rencontre encore les distinctions les plus humiliantes. Le fils d'un bourgeois, celui d'un honnête laboureur est forcé de tirer au sort, tandis que le laquais d'un ecclésiastique en est dispensé, comme si le premier était de pire condition que celui qui a en quelque sorte vendu lui-même sa liberté. »

Et le cahier de Souломès formule, comme tant d'autres, une proposition concrète : « Que les milices soient supprimées comme dispendieuses et onéreuses aux communautés, et qu'on y supplée par des engagements volontaires. »

L'argumentation est précise, elle nous permet de comprendre l'importance du refus du service des armes obligatoire pendant des décennies en Quercy :

- L'obligation est une « grande perte de temps », « gênante pour l'agriculture », elle « désolé plusieurs familles » ;
- Elle « gêne [...] la liberté », « c'est un assujettissement » humiliant ;
- Ne pesant que sur les campagnes, et le seul tiers état, elle est profondément inégalitaire, avec nombre d'exemptions, des domestiques en particulier, un système de remplacement, théoriquement interdit, favorisant les plus riches.

Liberté, égalité. Et terroir. Les causes de l'insoumission massive que va connaître le Lot se trouvent dans le champ du paysan. « La terre ne reste de "bonne amitié" que par le travail de tous les bras. [...] L'attachement à la terre, au métier et à la petite cellule de la vie est si grand que le drapeau d'un régiment ne saurait remplacer le clocher du village¹¹ », résume le grand historien des armées de la Révolution Jean-Paul Bertaud¹².

9 - *Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les états généraux de 1789*, publiés par Victor Fourastié, Cahors, imprimerie typographique A. Coueslant, 1908.

10 - Étienne Baux, « Insoumis et déserteurs en Quercy sous le Premier Empire », in Patrice Foissac (éd.), *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, 59^e congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Toulouse, Méridiennes, 2013, pp. 229-233, citation p. 230.

11 - Jean-Paul Bertaud, dans sa préface à : Louis Bergès, *Résister à la conscription : 1798-1814. Le cas des départements aquitains*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, p. 10.

12 - De Jean-Paul Bertaud, on lira utilement : *Valmy, la démocratie en armes*, Paris, Julliard, « Archives », 1970, et *La Révolution armée*, Paris, Laffont, 1979.

Refus des levées de la Révolution

La milice est supprimée définitivement le 20 mars 1791. La Constituante lui préfère le volontariat. Le département du Lot, créé le 26 février 1790, est rétif aux différentes levées de la Révolution. En 1791, il ne fournit pas un seul bataillon de volontaires. L'année suivante, après la déclaration de guerre du 20 avril 1792, la commune de Carluçet, par exemple, s'oppose franchement à la levée de septembre et il faudra un mois entier pour lever huit bataillons de volontaires.

Dès juillet 1792, puis, surtout, avec la levée de 300 000 hommes décrétée par la Convention le 24 février 1793, on impose à chaque commune puis à chaque canton un certain nombre de soldats, tout en laissant la répartition à la discrétion des habitants.

« Le contingent du Lot fut fixé à 4 225 hommes, précise Saint-Marty¹³. Dans chaque mairie, il devait être ouvert un registre destiné à inscrire les engagements des volontaires et si, au bout de trois jours, le contingent fixé n'était pas atteint, l'assemblée générale des citoyens devait être convoquée pour le compléter. Dans quelques communes, les volontaires affluèrent, notamment à Galessie [...] et à Pasturat. Cependant, à peu près partout, l'ouverture du registre des volontaires "désirant voler à la défense de la Patrie" produisit peu d'effet. [...] Il fallut donc procéder d'office, ce qui fut la source de nombreux incidents. On proscrivit généralement le tirage au sort "parce qu'il sentait le vieux régime" et on opéra par voie de scrutin, ce qui mettait les choix à la discrétion de la majorité. Cela explique le grand nombre de "bergers", de "domestiques", de "journaliers" et d'humbles "travailleurs" proclamés "soldats-volontaires".

À Espédailac, sur 15 volontaires élus, 11 étaient nés hors de la commune¹⁴. »

L'application de cette levée, qui rappelait trop la milice, entraîne des protestations et des échauffourées dans certaines communes, exacerbant les rivalités entre villages.

« À Saint-Pantaléon, écrit Pierre Foissac dans le *BSEL*, sur les 9 hommes devant être recrutés, aucun ne se présente comme volontaire. Souvent, après avoir requis les hommes concernés, on constate que plusieurs sont absents : ce sont eux, en général, qui sont élus par les présents [...]. À Bio, [...] les recrutés par acclamation qui complètent les volontaires sont tous absents¹⁵. »

L'agitation est forte dans les districts de Figeac et Gourdon :

« Dès le 14 mars 1793, poursuit Pierre Foissac, à Saint-Pantaléon, un regroupement de paysans non armés proteste contre la levée et évoque la responsabilité des "propriétaires" qui sont considérés comme les seuls à devoir aller aux frontières pour défendre leurs possessions. [...] à Gourdon, le 19, une centaine d'hommes oblige le commissaire Cavaignac à reporter le recrutement et accable de pierres la gendarmerie venant à son secours¹⁶. »

Avec la levée en masse, la loi du 23 août 1793 qui proclame la réquisition universelle de tous les citoyens par tranche d'âge, la situation ne s'arrange guère. La misère des armées va provoquer une vague de désertions, dégénéralant parfois en émeutes, tandis que des rassemblements d'insoumis (à Gramat, Saint-Céré et Floirac notamment) en viennent parfois aux mains avec les gendarmes. C'est que la Constitution civile du

13 - L. Saint-Marty, *Histoire populaire du Quercy. Des origines à 1800*, Cahors, imprimerie typographique A. Coueslant, 1920, rééd. Cahors, Quercy-Recherche, 1980, p. 283.

14 - *Id.*, p. 284.

15 - Pierre Foissac, « La Contre-Révolution dans le Lot entre 1789 et 1799 », *BSEL*, tome CXXXII, octobre-décembre 2011, pp. 274-297, citation p. 284.

16 - *Id.*, p. 285.

clergé, qui impose aux curés et évêques de prêter serment, amène la conjonction des résistances. Le Lot n'est ni un bastion jacobin ni un bastion royaliste ou contre-révolutionnaire. Mais c'est un département qui résiste plus à la déchristianisation que tous les départements voisins, Aveyron excepté. Quoi de surprenant que ces deux causes s'entremêlent, des rassemblements de réfractaires à la réquisition défendant des insoumis arrêtés mais aussi des insermentés, des prêtres réfractaires.

On voit apparaître des groupes d'insoumis qui, souvent, sont armés, et dépassent la centaine d'hommes. Le 2 frimaire an III, un rassemblement armé tue un gendarme et libère un réfractaire à Saint-Céré. En germinal an IV, le canton de Caylus est tenu par des réfractaires qui protègent l'un des leurs.

« La plus grande force de ceux-ci vient de leur ancrage rural et des solidarités associées : dans de nombreux cas on signale que les insoumis sont protégés par leur famille et leurs voisins, qui les cachent, voire n'hésitent pas à intervenir pour empêcher leur arrestation, comme à Bio, le 14 prairial an IV, où près de 300 à 400 personnes se dressent contre des gendarmes venus arrêter des réquisitionnaires¹⁷. »

Refus massif et solidarité active

À l'écart des voies de communication, les causses de Gramat ou de Limogne sont un lieu privilégié de refuge. Les grottes, les accidents de terrain sont autant de repaires utilisés pour échapper aux recherches. À l'écart des convulsions de l'histoire, les descendants des fiers Cadourques partagent un même enracinement à la terre nourricière et une commune détestation des contraintes extérieures, sinon une méfiance traditionnelle envers le pouvoir central. Donc l'État.

Le refus massif de la loi Jourdan-Delbrel, la loi du 9 fructidor an VI (5 septembre 1798), qui instaure vraiment la conscription – l'inscription sur les registres de recrutement des jeunes gens âgés de 20 à 25 ans –, en témoigne amplement. Alors que l'ensemble des départements doit lever 200 000 hommes, ils ne sont que 74 000 à rejoindre leur corps. Jacques Godechot est très précis sur notre région : « Au total 12 959 réfractaires pour le Midi toulousain, sur 33 852 conscrits¹⁸. » C'est que, lors de la première application de cette loi Jourdan-Delbrel, le nombre de réfractaires est vraiment considérable. De 22 % dans la Haute-Garonne, de 24 à 28 % dans l'Ariège, le Gers, les Hautes-Pyrénées, leur proportion est de 50 % dans l'Aveyron et le Tarn, et se monte même à « 70 % dans le Lot¹⁹ ».

Louis Bergès, qui a consacré sa thèse et un beau livre d'histoire à la résistance à la conscription dans les départements aquitains de 1798 à 1814, cite un rapport du ministre de la Guerre s'indignant, le 25 prairial, an VII, que dans le Lot, « les jeunes gens se refusent à partir, ceux arrêtés par la gendarmerie rentrent presque tous dans leurs foyers, les administrations les protégeant²⁰ ». Ou cet autre du 1^{er} messidor : « l'esprit public est complètement anéanti²¹ ».

Le préfet du Lot se désespère :

17 - *Id.*, p. 291.

18 - Jacques Godechot, « La contre-révolution dans le Midi toulousain », in François Lebrun et Roger Dupuy (dir.), *Les Résistances à la Révolution*, actes du colloque de Rennes (17-21 septembre 1985), Paris, Imago, 1987, pp. 119-125, citation p. 123.

19 - Ces pourcentages sont rapportés par Jacques Godechot, *art. cit.*, p. 123.

20 - Louis Bergès, *Résister à la conscription...*, *op. cit.*, p. 47.

21 - *Id.*, p. 50.

« Certains conscrits réfractaires arrêtés, puis conduits au dépôt départemental, ont pris une feuille de route pour se rendre à leur corps, puis cette fois-ci ont déserté en route. [...] le 17 [fructidor], il annonce que sur 691 conscrits qu'il a fait reconduire depuis le 11 floréal vers Nîmes et Dijon, les trois quarts ont déjà déserté²². »

Dès son instauration, la conscription est massivement refusée : dans le Lot, pour des contingents fixés à 5 590 hommes, il y a 3 056 réfractaires et déserteurs en l'an VIII. C'est alors, avec la Gironde, le département abritant le plus d'insoumis.

Avec Napoléon et sa soif de guerre, la résistance n'est pas moindre²³. En l'an XIII (1805), « le préfet annonce le 13 floréal la désertion en route de 94 conscrits sur un détachement de 201 hommes partis [...] pour l'Italie. [...] La levée, au 3 fructidor, s'établit ainsi : 510 hommes partis sur 535 désignés, mais 147 réfractaires à la revue de départ (dont 36 arrêtés), 174 déserteurs en route²⁴. » En 1806, pour 1 170 incorporables, il y a 224 insoumis, 282 déserteurs en route ; « la proportion des désobéissants par rapport au contingent demandé est de 66 %²⁵. »

Les conscrits doivent rejoindre le dépôt de Bayonne où se forment les régiments qui, à partir de 1807, combattent en Espagne et au Portugal. Un quart de l'effectif peut faire défaut à l'arrivée. On constate le cas de déserteurs en route qui furent arrêtés quatre fois. Si les déserteurs reviennent peu dans leur village, les insoumis, en revanche, se cachent facilement « dans ce Quercy où l'habitat dispersé, le relief mouvementé, l'absence de bonnes routes, rendaient la tâche des autorités difficile²⁶. »

Des parents de réfractaires organisent, avec leurs proches, des attaques surprises contre les convois d'insoumis arrêtés et escortés par la gendarmerie. Ainsi, le 5 messidor an XIII, un groupe armé attaque un convoi de 17 déserteurs arrêtés conduits de Caussade à Cahors. « En embuscade dans un fond couvert de bois entre Perch et Saint-Julien sur la commune de Montpezat, les 40 inconnus assaillent les gendarmes et délivrent 4 conscrits sur 17²⁷. »

Le manque d'habileté de la gendarmerie provoque la fureur de tout un village. Récit :

« Moncey, inspecteur général de la gendarmerie impériale, décrit l'événement dans une lettre au ministre de la Justice le 11 thermidor an XIII : le 5 thermidor, à Catus (chef-lieu de canton), c'est jour de foire. Quatre gendarmes à cheval font irruption dans le but d'y rechercher des déserteurs. Ils font une telle démonstration lors d'une arrestation que les habitants s'émeuvent. Un attroupement se constitue, la foule se met à gronder. Les jeunes gens attaquent les gendarmes qui se réfugient dans la mairie : le maire, sollicité, refuse de leur accorder de l'aide. Ils parviennent à s'enfuir de la maison communale, mais ils sont rejoints par un attroupement de gens venus de Catus, tous armés de bâtons. Rattrapés, ils s'enferment dans une maison isolée avec un insoumis qu'ils ont arrêté sur la route : la "populace effrénée", raconte Moncey, met le feu à la ferme où les quatre gendarmes se sont retranchés avec leur prisonnier. Ils ne parviennent à s'enfuir qu'après l'avoir relâché²⁸. »

22 - *Id.*, p. 58.

23 - Voir Alan Forrest, *Déserteurs et insoumis sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Perrin, 1988.

24 - Louis Bergès, *Résister à la conscription...*, *op. cit.*, p. 75.

25 - *Id.*, p. 108.

26 - Étienne Baux, « Insoumis et déserteurs en Quercy sous le Premier Empire », *art. cit.*, p. 231.

27 - Louis Bergès, *Résister à la conscription...*, *op. cit.*, p. 450.

28 - *Id.*, p. 446.

La solidarité peut prendre des formes inattendues ainsi que le rapporte Louis Bergès dans l'évocation de cette autre anecdote recueillie aux Archives nationales :

« Le 21 octobre 1807, des gendarmes de Cahors passant dans la commune de Fontanes (canton de Lalbenque) pour y arrêter des déserteurs, aperçoivent un jeune homme qui s'enfuit par la fenêtre d'un cabaret. Après l'avoir rejoint, ils découvrent qu'il s'agit d'un réfractaire de 1806 de Varaire (canton de Limogne). Un attroupement se forme : les femmes du village se jettent sur les gendarmes à coups de pierres et délivrent leur prisonnier. Plusieurs gendarmes sont lapidés : le 23 octobre, une brigade de gendarmerie revient à Fontanes et arrête trois femmes suspectes ; le 13 décembre, elles sont condamnées à 6 ans de fers et 6 heures d'exposition enchaînées sur la place publique²⁹. »

La solidarité des Lotois est telle que les autorités emploient tous les moyens pour la briser. La répression est terrible. D'abord, une forte pression s'exerce sur les maires : certains, tels ceux de Mechmont, Saint-Jean-de-Laur ou Lacapelle-Cabanac, sont suspendus pour avoir favorisé la désobéissance. Ensuite, des soldats, les garnisaires, sont installés chez des parents de réfractaires, qui doivent en outre les payer, jusqu'à reddition de leur fils. On cherche à susciter de la haine contre les insoumis en appelant les familles et les autorités locales à ne pas les tolérer dans leur commune, leur acte de désobéissance provoquant automatiquement le départ d'un autre conscrit. Bailly, le préfet, invite même, le 24 février 1806, les sous-préfets à choisir par canton un conscrit réfractaire ou déserteur, arrêté et condamné, auquel on promet de rapporter le jugement rendu contre lui à condition qu'il facilite l'arrestation d'insoumis. Le sous-préfet de Figeac choisit ainsi un dénommé Vaysse, de Cahors, qu'il loge chez lui et auquel il confie la charge de conduire les gendarmes dans les repaires des rebelles. « À Lauzès, du 4 au 13 février 1811, furent ainsi repris 23 insoumis et 25 déserteurs³⁰. »

Les effectifs de gendarmerie sont encore peu nombreux (45 hommes à peine dans le département en mars 1810) et de véritables colonnes mobiles, constituées de gardes nationaux et de soldats de ligne, sont mises sur pied pour organiser la rafle des réfractaires. Ces colonnes mobiles encerclent un village et fouillent les maisons, les garnisaires s'installent dans les familles d'insoumis, vivent sur le pays et se saisissent de ceux qui viennent à se présenter. Venue de la Creuse, la colonne mobile dirigée par Meckenem, composée de 375 soldats dont 225 lanciers polonais, sévit dans le Lot à partir du 17 mars 1811. Le 16 juillet, lorsqu'elle quitte le département pour passer en Corrèze, elle a arrêté 1 241 insoumis.

Qu'en est-il des condamnations ? De fortes peines d'amendes frappent les réfractaires, et leurs parents en sont redevables sur leurs biens. L'armée a besoin d'hommes et souvent, on les incorpore sans problème, une amnistie succédant à une autre. Des peines de travaux publics en frappent certains, tel ce Pierre Conquet, d'Esclauzels, condamné à cinq ans car il avait emporté ses effets militaires. Au combat, la peine de mort n'est pas exclue, comme pour ce Maratuech, déserteur du 16^e de ligne exécuté à Barcelone en 1808 et évoqué par Étienne Baux.

La fin de règne de celui qu'on nomme alors « l'ogre de Corse » – il est accusé de prendre les enfants pour la guerre et ne pas les rendre, sinon morts – est sans appel : dans le Lot, le 29 janvier 1814, sur 1 800 hommes demandés pour une ultime levée, 669 seulement sont partis, parmi lesquels 163 ont déjà déserté en route.

Étienne Baux, dans sa belle communication au Congrès de la Fédération historique Midi-Pyrénées, insiste sur « l'impact détestable de la conscription » sous le Premier Em-

29 - *Id.*, p. 448.

30 - Étienne Baux, « Insoumis et déserteurs en Quercy sous le Premier Empire », *art. cit.*, p. 231.

pire. « L'insoumission a, écrit-il, nourri dans les campagnes lotoises des troupes de vagabonds [...], population marginale, sans domicile et sans travail, prête à tout pour échapper à la loi³¹ ». L'économie rurale en est affaiblie. Permettez-moi de citer sa conclusion :

« La résistance à la conscription est celle qui oppose la société rurale à l'État moderne, centralisateur, bien plus bureaucratique qu'avant 1789. Justicier et percepteur d'impôt sous l'Ancien Régime, il était devenu conscripteur, créant une nouvelle servitude, celle de l'impôt du sang. [...] c'est tout le tissu social, formé de ces communautés villageoises qui dominaient en Quercy, qui a été ébranlé. Qu'elle soit enrôlée ou qu'elle refuse, toute une génération de jeunes hommes a dû abandonner sa vie traditionnelle. [...] dans ce département loin de Paris et des champs de bataille européens, on paraît bien loin de "cet accord intime de l'armée et de la Nation" que célébrait le discours officiel³². »

Le temps des subterfuges

Passons rapidement sur les décennies qui suivent la chute de l'Empire. La très longue durée du service militaire (6 ans après 1818, 8 ans après 1824, 7 ans entre 1855 et 1868, 5 ans pour la plupart jusqu'en 1889) signifie que relativement peu d'hommes sont incorporés : 10 % ou moins, du groupe d'âge. Encore dans ces 10 % y a-t-il un quart, ou plus, de remplaçants. Donc peu de réfractaires. Les fils de famille paient sans scrupule un homme pour partir à leur place et l'obligation, accompagnée du tirage au sort, donc de la hantise des mauvais numéros³³, est alors plus qu'un impôt du temps, un impôt sur la misère. Les refus ouverts cèdent peu à peu le pas à la simulation, aux mariages précoces sinon simulés, aux terribles automutilations.

Franchement inégalitaire, la pratique du remplacement est pour le moins détestée par ceux qui n'ont d'autre richesse que leurs bras. Elle est cause de rivalités, de violences, parfois de meurtres. Telle cette affaire criminelle évoquée, vers 1850, par Pierre-Adrien Beyssen :

« On raconte qu'un frère de ma grand-mère aurait tué, il y a de ça une cinquantaine d'années, un "marchand d'hommes" de Martel, un de ces sinistres individus qui fournissaient, moyennant finance, des remplaçants pour le service militaire aux enfants de ceux qui en ont³⁴. »

La solidarité villageoise est réelle. Jean Estèbe a pu noter que, « sous la Restauration, dans le Lot comme en Tarn-et-Garonne du Nord, des bandes d'hommes armés empêchent parfois l'arrestation des déserteurs³⁵. » François Ploux, dans sa thèse sur les violences paysannes en Quercy, note pour sa part :

« L'arrestation, un jour de foire ou de fête votive – parfois dans un cabaret –, d'un déserteur ou d'un individu impliqué dans une rixe, provoque en général une émeute. Pour peu que le prisonnier appelle au secours ou se débatte, aidé parfois d'un parent ou d'un ami, aussitôt une foule hostile s'assemble autour des gendarmes et cherche à le délivrer. Les militaires sont bousculés, rarement blessés, mais doivent la plupart du temps relâcher leur prisonnier³⁶. »

31 - *Id.*, p. 233.

32 - *Ibid.*

33 - Michel Auvray, « Les réfractaires au service militaire : la hantise des mauvais numéros (1815-1868) », *Gavroche, revue d'histoire populaire*, n° 33-34, mai-août 1987, pp. 19-26.

34 - Cité par Vincent Brousse et Philippe Grandcoing, *Les Grandes Affaires criminelles du Lot*, s.l., De Borée, 2010, p. 210.

35 - Jean Estèbe, « Le siècle de l'acculturation (1818-1914) », in Jean Lartigaut (dir.), *Histoire du Quercy*, Toulouse, Éditions Privat, « Univers de la France », 1993, pp. 193-212, citation p. 207.

36 - François Ploux, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénale dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, préface de Alain Corbin, Paris, La Boutique de l'histoire, 2002, p. 199.

L'historien, qui évoque nombre de révoltes antifiscales, a relevé quelque deux cents mouvements insurrectionnels dans le Lot entre 1810 et 1860. Et il rapporte plusieurs expressions de solidarité collective qui se succèdent en 1831 :

« L'arrestation de déserteurs par les forces de gendarmerie provoque le soulèvement de plusieurs communes du Causse : Trespoux le 4 avril 1831, Alvernac le 28 août, Magnagues (Carennac) le 30 août, Rignac, enfin, le 25 septembre³⁷. »

Les causes de cette violence sont, pour François Ploux, sans ambiguïté :

« Les paysans du Lot, cela ne fait aucun doute, détestent les gendarmes. Cette hostilité, tout comme celle à laquelle sont confrontés les agents du fisc, est en quelque sorte la manifestation concrète de l'aversion des habitants des campagnes à l'égard d'un État perçu comme coercitif et prédateur³⁸. »

Au-delà des refus ouverts, qui deviennent plus rares, l'époque est désormais à l'emploi de nombre de subterfuges : mariages précoces, automutilations, exil des jeunes hommes... Dans la première moitié du XIX^e siècle, 32 000 Lotois ont quitté le département. La fermeture des phosphatières, la crise du phylloxéra, surtout, provoquent une très forte émigration : on estime qu'entre 1881 et 1910, 40 600 Lotois émigrent. Malgré toutes les horreurs des cités industrielles, les ruraux votent pour les villes avec leurs pieds.

Entrés dans le XX^e siècle par la porte de la caserne

À la fin du XIX^e siècle, les réductions successives de la durée du service (3 ans en 1889, 2 ans en 1905), sa généralisation, son inégalité moins criante, ses conditions d'accomplissement moins rudes, amoindrissent les causes du refus. Plus que la peur du gendarme, ce sont les valeurs dont la conscription est alors investie qui favorisent son acceptation : pour des milliers de jeunes ruraux, le séjour à la caserne est découverte de la ville, ouverture sur le monde, facteur de modernité. « Si le service militaire est bien accepté par la majorité des paysans, c'est parce que leur situation y est souvent meilleure, plus confortable qu'au village. Parce que le régiment constitue l'occasion d'une série d'apprentissages impossibles à la campagne : rudiments d'hygiène, distance avec les notables, rapports différents au temps et à l'espace³⁹. » Creuset républicain complémentaire de l'école, la caserne devient l'une des matrices de l'identité nationale, symbole d'unité et d'égalité, consécration de la virilité, bref signe de normalité sociale. Les Lotois, comme bien des Français, entrent dans le XX^e siècle par la porte de la caserne, désormais largement acceptée.

Ainsi que l'a montré l'historien américain Eugen Weber, dans sa vaste étude sur la « modernisation de la France rurale⁴⁰ », la « nationalisation » des paysans s'est effectuée sous les effets cumulés d'une unification du territoire (permise par le chemin de fer), des progrès de la scolarisation, du développement de la presse et, pour les jeunes hommes, du service militaire devenu généralisé à partir de 1889. Loin des faubourgs des grandes villes, et du mouvement ouvrier, les Lotois resteront à l'écart des mouvements d'insoumission d'inspiration antimilitariste, franchement libertaire sinon anarchiste, qui marqueront la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

37 - *Id.*, p. 206.

38 - *Id.* p. 194.

39 - Michel Auvray, *L'Âge des casernes...*, *op. cit.*, p. 161.

40 - Voir Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*, Paris, Fayard/Éditions Recherches, 1983. [1^{re} édition : Stanford, Stanford University Press, 1976.]

Reste que la recension par Roger Austry des réfractaires envoyés alors aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, les tristement célèbres Bat' d'Af à la terrible discipline⁴¹, est impressionnante. Par dizaines, des jeunes Lotois sont affectés à Biribi et autres bagnes militaires, parfois en raison de leurs antécédents judiciaires, souvent après avoir subi la prison pour insoumission, mutilation ou des désertions multiples.

En août 1914, l'Union sacrée n'épargna pas le Lot. Jaurès assassiné, la mobilisation fut, comme partout, une réussite. Avec résignation, la plupart partirent. Selon les chiffres officiels, en France, seuls 1,5 % des mobilisés ne rejoignirent pas leurs casernes. Ce qui, sur 2 700 000 réservistes rappelés, fait tout de même quelques milliers... Extrêmement minoritaire, la résistance individuelle au carnage fut cependant plus importante qu'on ne l'a longtemps écrit. Car on sait aujourd'hui que, très officiellement, d'après les comptes rendus sur le recrutement de l'armée, et après vérifications d'usage, il y eut 8 376 insoumis en 1914, 14 358 en 1915, 5 203 en 1916 et 4 261 en 1918. Les chiffres de l'année 1917 n'étant pas disponibles, il y eut donc, au moins, 32 198 hommes en situation d'insoumission⁴².

Les historiens de la bibliothèque patrimoniale de Cahors qui ont, voici quelques années, rédigé deux beaux ouvrages sur les Lotois dans la Grande Guerre⁴³, ont écrit un peu rapidement sans doute : « les gendarmes n'ont à traquer aucun déserteur dans le Lot⁴⁴ ».

Ainsi que j'ai eu l'opportunité de le relever dans une note de lecture parue dans le *BSEL*⁴⁵, nos amis bibliothécaires, qui évoquent le cas des sept soldats du Lot condamnés à mort par les cours martiales en 1914 et 1915 (trois ont été fusillés pour l'exemple⁴⁶, comme plus de 600 Français⁴⁷), auraient dû faire preuve d'un peu plus de circonspection. Car Roger Austry recense, pour la seule Grande Guerre, des dizaines et des dizaines de cas d'insoumission ou de désertion d'hommes originaires du département. Certes, des « Cadurciens exilés aux États-Unis participent, le 27 juillet 1916, à une soirée tenue à San Francisco au profit des œuvres de guerre ». Mais bien des Lotois émigrés outre-Atlantique s'abstiennent de répondre à l'ordre de rappel sous les drapeaux : au moins 125 Lotois émigrés (dont 21 à San Francisco et 63 en Argentine) ont été déclarés insoumis. Et si quelques réfractaires ont fini par être arrêtés dans de grandes villes (Toulouse, Périgueux, Paris surtout), où ils bénéficiaient pourtant de l'anonymat, les recherches restèrent vaines pour 65 autres insoumis. Au total, ce sont 197 insoumis et 43 déserteurs lotois dont les noms et l'état civil figurent dans la patiente recension de Roger Austry. Nul doute que ces refus lotois en 1914-1918 mériteraient une étude approfondie. Car de récents travaux couvrant l'ensemble de l'Hexagone ont, là aussi,

41 - Voir Dominique Kalifa, *Biribi. Les bagnes coloniaux de l'armée française*, Paris, Perrin, 2009.

42 - Annie Crépin et Gérard Boulanger, *Le Soldat-Citoyen. Une histoire de la conscription*, Paris, La Documentation française, « Documentation photographique », n° 8 019, février 2001, p. 49.

43 - Didier Cambon et Sophie Villes, *1914-1918. Les Lotois dans la Grande Guerre*, tome 1 : *Les poilus* ; tome 2 : *L'arrière*, Cahors, « Les Cahiers historiques du Grand Cahors », n° 3, 2010 et 2011.

44 - Didier Cambon et Sophie Villes, *1914-1918. Les Lotois...*, tome 1, *op. cit.*, p. 30.

45 - Michel Auvray, « Note de lecture : 1914-1918. Les Lotois dans la Grande Guerre », *BSEL*, tome CXXXIII, 2^e fascicule, avril-juin 2012, pp. 152-154.

46 - Ces trois Lotois ont été fusillés au début de la guerre, après des procès sommaires en cours martiales : Joseph Pascal, originaire de Vayrac, le 5 septembre 1914, aux Rouges-Eaux (Vosges) ; Louis Benoit, de Salviac, le 4 octobre 1915, à Florent-en-Argonne (Marne) ; Félix Vayssié, de Boussac, le 8 octobre 1915, à Dainville (Pas-de-Calais). (Frédéric Mathieu, *14-18, les fusillés*, Malakoff, Éditions Sébirot, 2013, pp. 153, 640 et 787.)

47 - Voir André Bach, *Fusillés pour l'exemple. 1914-1915*, Paris, Tallandier, 2003.

remis en cause bien des idées reçues. Ainsi François Cochet précise-t-il, en conclusion de la notice qu'il consacre aux réfractaires dans son *Dictionnaire de la Grande Guerre* :

« Au total, sur l'ensemble de la Grande Guerre, la gendarmerie nationale a arrêté 66 678 déserteurs à l'arrière. Encore ne s'agit-il là, sans doute, que de la crête d'une vague mal mesurée qui montre à l'envi que la notion de "consentement" est trop caricaturale pour rendre compte de la complexité des manifestations diffuses de refus de la guerre⁴⁸. »

Du refus du STO aux maquis

On le sait, les maquis de la Résistance furent ici nombreux. Et leur rôle non négligeable dans la Libération⁴⁹. Sans entrer dans le détail, force est de constater leur lien avec le refus du travail forcé en Allemagne ou pour des entreprises allemandes, comme l'organisation Todt.

La loi du 16 février 1943 impose aux jeunes hommes nés de 1920 à 1922 d'accomplir un Service obligatoire du travail (SOT), rapidement rebaptisé Service du travail obligatoire (STO)⁵⁰ pour d'évidentes raisons euphoniques. Ainsi que les Chantiers de la jeunesse française⁵¹, le STO repose sur la levée de classes d'âge, à l'instar du service militaire, suspendu après la défaite. D'abord exemptés, les agriculteurs sont eux aussi rapidement confrontés à l'obligation. Et l'ampleur du refus est ici considérable. Selon Jean-Pierre Azéma, célèbre historien de la Seconde Guerre mondiale, dans le Lot, qui « semble être un bon département témoin, en juin le nombre de réfractaires n'était encore [quel] de 20 sur 168 requis, pour passer à 81 sur 85 en août⁵² ». Et José Cubero de constater pour sa part : « Dans le Lot, la progression de l'insoumission est régulière et spectaculaire : plus de 12 % au printemps 1943, puis 28 % en juin et plus de 95 % en août et septembre⁵³. »

Sans doute les intentions de nombre de réfractaires relèvent-elles, au départ, de l'évitement. Avant tout, il s'agit de ne pas partir outre-Rhin. Réfugiés dans les bois, cachés dans des grottes ou des caselles, ils sont poursuivis, traqués. Organisés, puis armés, ils fournissent le vivier des maquis qui apparaissent à Arcambal, Montpeysson, Cieurac, Belfort-du-Quercy...

Aidés et protégés par les villageois⁵⁴, comme autrefois les insoumis au service militaire, ils jouent, nous dit Pierre Laborie dans sa thèse, « un rôle considérable dans la maturation des esprits et dans le dynamisme interne de la Résistance⁵⁵ ». « Il suffira de rappeler, confirma récemment ce grand historien cadurcien, que les maquis n'ont pas

48 - François Cochet, « Déserteurs, insoumis et réfractaires », in François Cochet et Rémy Porte (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 2008, p. 328.

49 - Voir H. R. Kedward, *À la recherche du maquis. La Résistance dans la France du Sud, 1942-1944*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1999.

50 - Voir Jean-Pierre Vittori, *Eux, les STO*, Paris, Temps actuels, 1982, et Patrice Arnaud, *Les STO. Histoire des Français requis en Allemagne nazie, 1942-1945*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

51 - Voir Olivier Faron, *Les Chantiers de jeunesse. Avoir 20 ans sous Pétain*, Paris, Grasset, 2011.

52 - Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération*, Éditions du Seuil, 1979, p. 247.

53 - José Cubero, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*, s.l. [Bordeaux ?], Éditions Sud-Ouest, 2005, p. 131.

54 - Sur le Lot, voir l'ouvrage d'une sociologue originaire de Magnagues : Anne Verdet, *La Logique du non-consentement. Sa genèse, son affirmation sous l'Occupation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.

55 - Pierre Laborie, *Résistants, vichyssois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, Éditions du CNRS, 1980, p. 338.

été voulus et "inventés" par la Résistance : elle a seulement essayé de répondre à une situation imprévue venue d'un mouvement collectif de refus des réfractaires au STO⁵⁶. » Parfois pacifistes et « munichois », comme Jean-Jacques Chapou, le fameux « capitaine Philippe », bien des jeunes de 20 ou 22 ans avaient fait de leur refus un engagement.

Insoumis, déserteurs, pas objecteurs de conscience

Engagé, le futur historien Jacques Baynac, qui vit dans le Lot depuis l'âge de 6 ans, l'est aussi ; refusant de participer à « une guerre injuste », il quitte la France en 1960. Pour longtemps. Car communément, l'insoumis passe à l'étranger, vit sous une fausse identité, à tout le moins clandestinement. Le déserteur quitte son unité et tente d'agir de même. L'objecteur, pour sa part, ne s'enfuit ni ne se cache mais répond à la convocation des autorités militaires, puis refuse de revêtir l'uniforme ou n'accepte pas de se saisir d'une arme. Fidèle à son idéal, il répond de sa décision devant un tribunal. Inévitablement condamné, le plus souvent pour refus d'obéissance, il subit la prison. Pendant des années. Au lendemain de la Grande Guerre, alors que les États anglo-saxons et bien des pays d'Europe du Nord leur octroyaient un statut et la faculté d'un service non militaire, la France tardait à faire de même. Il faudra cinq propositions de loi avant que l'anarchiste Louis Lecoin arrache, en 1963, leur libération et un statut : Gaston Couly était incarcéré depuis huit ans, Edmond Schaguéné depuis neuf ans !

Des objecteurs de conscience, je l'avoue, dans le Lot, je n'en ai pour l'instant guère trouvé trace. De jeunes Toulousains refuseront publiquement de porter les armes ou l'uniforme pendant la guerre d'Algérie, leurs procès seront retentissants⁵⁷. Rien de tel en Quercy, à ma connaissance. Des objecteurs, il y en aura bien quelques-uns, mais plus tard, pour l'essentiel dans les années 1970 et 1980, quand le renouveau du mouvement antimilitariste après Mai-68 les conduira à refuser l'obligation du service, fût-il civil⁵⁸. À Cahors, en 1983 puis 1985, certains sont traduits en justice. Mais relaxés, tel Thierry Dubuisson, ou condamnés à une peine symbolique (100 F avec sursis pour Patrick Laurens). C'est que leur avocat, Damien Thébault, qui fut objecteur insoumis, se fait fort de démontrer les erreurs de procédure.

Personnellement, ce n'est pas par hasard que, la retraite venue, je me suis « réfugié » dans le Lot : mes amis de quarante ans y sont des objecteurs insoumis venus de Toulouse ou Paris. D'un milieu urbain, où le sursis pour études laissait du temps pour la réflexion, les rencontres, les lectures ; et, en particulier, pour choisir en conscience l'attitude à tenir devant l'obligation du service national. La guerre d'Algérie passée, l'État français n'envoya plus jamais de conscrits dans ses guerres. À l'ère de l'armement atomique, puis des drones et autres robots, ce n'est plus tant l'obéissance du soldat qui fait la force des armées que l'adhésion sinon la passivité de la population. En 1997, Jacques Chirac prit acte de cette mutation : la conscription fut « suspendue » ; il n'y a plus aucune obligation militaire ni, donc, aucun réfractaire au service national depuis 2001.

56 - Pierre Laborie, *Le Chagrin et le Venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, Montrouge, Bayard, 2011, p. 204.

57 - Voir Erica Fraters, *Réfractaires à la guerre d'Algérie, 1959-1963, avec l'Action civique non violente*, Paris, Syllepse, 2005 ; voir aussi Tramor Quemeneur, *Une guerre sans « non » ? Insoumissions, refus d'obéissance et désertions de soldats français pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Benjamin Stora, université Paris-8, 2007.

58 - Michel Auvray, « Antimilitarisme : le temps du renouveau », *Les Années 68, un monde en mouvement. Nouveaux regards sur une histoire plurielle (1962-1981)*, Paris, Syllepse/Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, 2008, pp. 348-366.

Pour conclure, je me permettrai d'évoquer brièvement non l'action des Citoyens du Monde – dont l'histoire m'occupe depuis des années –, mais le soutien du premier d'entre eux, Garry Davis, à Jean-Bernard Moreau, un objecteur de conscience au procès retentissant : le tribunal militaire qui l'a condamné à un an de prison a, au cours de la même audience du 5 mai 1949, acquitté le prêtre allemand Aloys Bauer, qui avait, sur ordre de ses supérieurs, assassiné un résistant sans défense, lors de la libération de Paris⁵⁹. Le 17 juillet suivant, plus de 3 000 personnes acclament à Cahors Garry Davis et l'ancien résistant Robert Sarrazac tenant un meeting mondialiste sur les allées Fénélon. En septembre, l'ancien pilote de l'US Air Force est parmi ceux qui campent devant la prison du Cherche-Midi (Paris), demandant à partager le sort de l'objecteur. Nouvel engagement, nouvelle expression du pacifisme dont la presse se fait largement l'écho. Mais à Cahors, où la municipalité et la majorité de la population ont décidé de se mondialiser, la solidarité avec les objecteurs incarcérés n'est pas de mise. Le 30 septembre 1949, si le conseil général du Lot adopte à l'unanimité un vœu invitant les municipalités du Lot à « examiner l'extension du geste de Cahors au département tout entier », c'est après maintes critiques d'élus faisant assaut de patriotisme. Et ce vœu d'adhésion à la cause mondialiste n'est voté qu'après une nette prise de distance de Sarrazac et cet aveu du maire, le radical Jean Calvet, qui a tant œuvré pour l'avènement de *Cahors Mundi* : « Je suis le premier, dit le Dr Calvet, à regretter les erreurs de Garry Davis, qui risquent de plonger son mouvement dans le ridicule le plus absolu⁶⁰. » Le ridicule le plus absolu ? Bigre ! Le refus individuel de porter les armes, par trop pacifiste, est alors incompris des Lotois, à tout le moins de leurs élus.

Un an plus tard, c'est à l'initiative des Citoyens du Monde qu'est inaugurée, le 24 juin 1950, la première route dite mondiale, la Route sans frontières n° 1 qui, depuis Cahors, devait de borne en borne rejoindre, après Figeac, les grandes capitales de la planète. C'est ce jour-là que le poète et écrivain André Breton découvre, ébloui, Saint-Cirq-Lapopie. « J'ai cessé de me désirer ailleurs », écrira-t-il dans le livre d'or de la commune. Comment ne pourrais-je pas souscrire aux propos de celui qui, venu prononcer un discours mondialiste au théâtre municipal de Cahors, séjourna dès lors tous les étés à l'auberge des Mariniers ?

Ni antimilitariste, ni même pacifiste proclamé, le refus d'être soldat fut dans le Lot la manifestation d'une relation conflictuelle avec l'État, le pouvoir central. Ainsi Rémy Cazals peut-il relever la nature de cette opposition profondément politique, au sens fort du terme :

« C'est par la conscription que les réalités de la nation s'imposent au village, c'est par la présence des autorités administratives et des officiers chargés du recrutement que le pouvoir rappelle son autorité. Quant aux modalités de résistances, elles mettent au jour les liens sociaux⁶¹. »

Face à l'obligation de faire la guerre ou d'effectuer le service militaire, confrontés à la conscription ou au travail forcé, les refus d'obéissance de nombreux Lotois étaient fortement inscrits dans les traditions du terroir et les solidarités villageoises. Entrés dans le xx^e siècle par la porte de la caserne, ils se conformèrent ensuite, comme la plupart des ruraux, à ses rites et servitudes.

Michel Auvray

59 - Michel Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs...*, *op. cit.*, p. 208.

60 - Conseil général du Lot, procès-verbaux, séance du 30 septembre 1949, p. 83. Archives départementales du Lot, 4 PER 82, art. 1949/1 à 3.

61 - Rémy Cazals, « Introduction », in Nathalie Petiteau, Jean-Marc Olivier et Sylvie Caucanas (dir.), *Les Européens dans les guerres napoléoniennes*, Toulouse, Privat, 2012, p. 6.



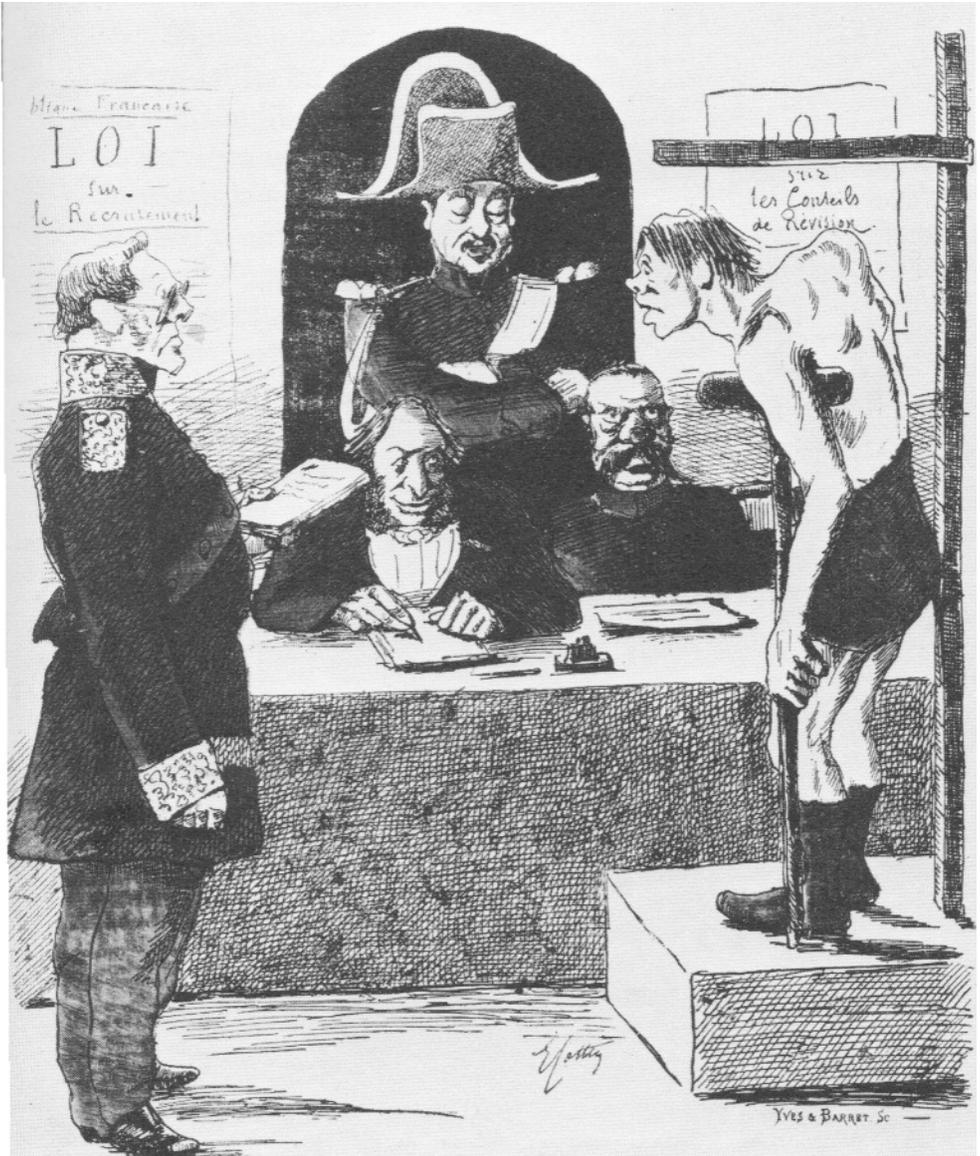
TIRAGE AU SORT POUR LA CONSCRIPTION.

Il n'est point de fils qui n'aient dans sa composition un esprit de sa famille, et cependant pour le succès de la
conscription, il est nécessaire que les lots qui sont tirés soient tous égaux. L'incertitude que se trouvent les
citoyens d'être tirés ou non, procure, par suite, une grande tranquillité de l'esprit, et un esprit de confiance et de
courage qui ne se trouve pas dans les autres circonstances. L'incertitude est donc un grand secours pour le succès de la
conscription, et c'est pourquoy on a toujours tiré au sort les lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les
lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les lots de conscription.



Les qualités physiques du tiré au sort sont de sa famille, et cependant pour le succès de la
conscription, il est nécessaire que les lots qui sont tirés soient tous égaux. L'incertitude que se trouvent les
citoyens d'être tirés ou non, procure, par suite, une grande tranquillité de l'esprit, et un esprit de confiance et de
courage qui ne se trouve pas dans les autres circonstances. L'incertitude est donc un grand secours pour le succès de la
conscription, et c'est pourquoy on a toujours tiré au sort les lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les
lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les lots de conscription, et on a toujours tiré au sort les lots de conscription.

Le tirage au sort pour la conscription est un événement au chef-lieu de canton. Gravure de Janet. (DR)



Bon pour le service, caricature de Cottin (DR). Premier examen médical obligatoire, le conseil de révision frappe les imaginations et suscite les plaisanteries.



À l'instar du roman *Biribi* de Georges Darien (1889), les bagnes militaires sont dénoncés pendant plusieurs décennies. Ici *Biribi*, dessin de Bernard Naudin, pour la couverture de *L'Assiette au beurre*, n° 227, 5 août 1905 (DR).



Originnaire de Boussac, Félix Albert Vayssié est mort sous les balles françaises le 8 octobre 1915. La tombe de ce fusillé « pour l'exemple » se trouve dans le cimetière militaire de Maroeuil, au nord d'Arras, avec la mention « Mort pour la France ». Un grand merci à Bruno Sabatier, membre de la SEL féru de la Grande Guerre, auteur de cette photographie.